

Mesdames et Messieurs les personnels de
vie scolaire et d'enseignement
du Lycée Louise Michel de Bobigny,
avec les sections syndicales SGEN, SNES,
SNEP, Sud, CGT et FO de l'établissement,

Bobigny, le 17 septembre 2020,

À Monsieur Auverlot, Recteur de l'Académie de
Créteil,
s/c de Monsieur Proviseur du Lycée Louise
Michel de Bobigny.

Monsieur le Recteur,

Nous, personnels du Lycée Louise-Michel de Bobigny réunis en assemblée générale le 10 septembre 2020, avec les sections SGEN, SNES, SNEP, Sud, CGT et FO de l'établissement, souhaitons témoigner notre indignation ainsi que notre plus vive inquiétude en cette rentrée 2020. En période de crise économique et sanitaire majeure, notre établissement est confronté à de nombreux problèmes qui mettent en péril imminent les conditions de travail et donc la santé de tous les personnels du lycée, ainsi que des élèves et, indirectement, de leurs familles. En ce 17 septembre, après deux semaines de cours, cette vive inquiétude nous apparaît d'autant plus justifiée.

D'une part, du côté de l'administration, nous ne pouvons pas accepter que le Rectorat ait recours à des contrats précaires pour effectuer les remplacements de courte ou de longue durée.

D'autre part, du côté de l'enseignement, nous déplorons :

- Qu'à cause de l'augmentation des affectations cette année dans la filière STMG, **deux classes comptent 25 et 26 élèves au lieu des 24 normalement prévus dans le projet d'établissement**. L'équipement en postes informatiques est dès lors insuffisant et les professeurs circulent moins facilement dans la classe, notamment en ETLV où deux enseignants sont présents dans une salle exiguë.
- Qu'aucun professeur d'économie-gestion n'ait encore été nommé, en ce 17 septembre, sur un poste 18 heures jusqu'ici occupé par un professeur ayant obtenu sa mutation dans un autre établissement.
- Qu'aucun professeur n'ait été nommé pour remplacer notre collègue professeur de mathématiques Monsieur , en arrêt-maladie jusqu'au 21 octobre. Cette situation nous semble d'autant plus aberrante que le contrat de notre collègue de mathématiques Monsieur qui a travaillé toute l'année dernière au Lycée Louise Michel, n'a pas été renouvelé le 1^{er} septembre – Monsieur est actuellement au chômage.
- Qu'aucun professeur n'ait été nommé pour remplacer notre collègue professeure d'économie-gestion Madame en arrêt-maladie jusqu'au 23 novembre.

Enfin, nous sommes stupéfaits face à ***l'impréparation totale de notre établissement***, actuellement en travaux, et au manque de personnels et de moyens matériels alloués pour faire face à la crise sanitaire. Ainsi, des manquements graves sont constatés :

- ***Engorgement systématique de l'entrée/sortie du lycée***, réduite à un passage d'1,90 mètre en entonnoir, dans ce contexte de travaux. La Région Île-de-France n'a en effet pas prévu de sortie supplémentaire, rendant très difficile l'observation d'un sens de circulation, et impossible, de fait, le respect d'une distance réglementaire d'1 mètre ;
- ***Même constat à la demi-pension*** où le manque de places contraint les élèves à une grande proximité, tant dans la file d'attente qu'aux tables de repas ;

- Nous n'avons reçu qu'en fin de semaine – le 10 septembre – du gel hydro-alcoolique et des lingettes désinfectantes pour les salles de classe et salles de vie et de travail des professeurs. Ainsi, durant les 10 jours succédant la rentrée, **les élèves et tous les personnels ont été en contact répété avec du matériel potentiellement contaminé** ;
- Les fenêtres des salles de cours du premier et du second étages ne s'ouvrent que dans leur partie supérieure, en oscillo-battant. **Il est impossible**, de ce fait, **d'aérer les salles de façon satisfaisante**, ne serait-ce qu'aux intercours. Pendant les cours qui ont lieu dans ces salles, les élèves suffoquent et supportent difficilement le masque, le touchent, le déplacent, tentent de le baisser, et en réduisent dangereusement l'effet protecteur. Notre direction a refusé le déblocage des fenêtres en invoquant des raisons de sécurité qui nous semblent décalées par rapport aux dangers réels et actuels, et elle n'apporte ainsi aucune réponse à notre malaise et à celui de nos élèves.
- Le poste d'infirmière du lycée n'est pourvu qu'à 70 %, car notre collègue infirmière a légitimement obtenu de ne servir qu'à 70%. Son poste n'a pas été complété. **Le lundi et le mercredi, il n'y a donc pas d'infirmière au lycée**. Cette carence, déjà problématique en soi dans un établissement de 1200 élèves, est tout bonnement incompréhensible à l'heure actuelle. Le protocole d'observation des symptômes et de mise à l'écart dans une pièce répondant aux normes d'hygiène en cas de suspicion de Covid est, de fait, inapplicable 2 jours par semaine.
- **Les familles n'ont pas été suffisamment informées à propos du protocole sanitaire à observer**. Ce sont donc les professeurs qui ont dû improviser face à leurs élèves et qui ont été obligés de dispenser les informations et les consignes sans cadrage clair et explicite des gestes barrières ; de fait, nous sommes tous inquiets de voir à quel point nos élèves peinent à observer les règles élémentaires d'hygiène, alors même que les travaux du lycée ont réduit drastiquement les espaces de circulation et de récréation.
Ainsi la semaine dernière, une élève a suivi normalement ses cours alors qu'elle attendait le résultat d'un test. Elle ne s'est confinée que le vendredi midi quand elle a appris qu'elle était positive au Covid !
- Cette élève a bien été signalée ce même vendredi 11 septembre comme cas positif au cabinet du DASEN par Monsieur _____ Proviseur de l'établissement. En ce 17 septembre, il n'a, à notre connaissance, reçu aucune réponse.

Dès lors, nous demandons que le Rectorat :

- Assure la pérennité des contrats dans l'administration ;
- Fasse le nécessaire, avec la Région Île-de-France, pour que les problèmes de manquement aux normes d'hygiène et de sécurité sanitaire soient résolus au plus vite ;
- Recrute un infirmier ou une infirmière à 30 % pour compléter le poste de notre collègue ;
- Et, en reconduisant notamment les contrats de nos collègues contractuels congédiés cet été sans proposition de contrat à ce jour, et en embauchant tous les personnels nécessaires :
 - Affecte un nouveau professeur d'économie-gestion au plus vite à Louise Michel.
 - Remplace au plus vite Monsieur _____ et Madame _____
 - Et débloque les moyens horaires nécessaires au dédoublement des premières STMG en sureffectif.

Certains que vous serez particulièrement attentifs à la situation de notre établissement et à nos demandes urgentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de notre considération respectueuse.

Les personnels de vie scolaire et d'enseignement du Lycée Louise Michel de Bobigny, syndiqués et non syndiqués, avec les sections syndicales SGEN, SNES, Sud, CGT et FO de l'établissement.

PS : Cette lettre a par ailleurs été envoyée à la Division des Personnels Enseignants et à la Direction des Ressources Humaines du Rectorat de Créteil, ainsi qu'à Madame Sylvie Thirard.